

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

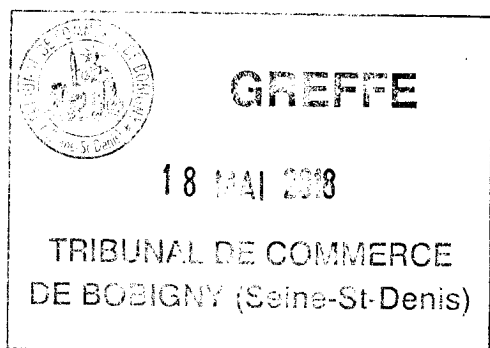
**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 08379
Numéro SIREN : 775 733 835
Nom ou dénomination : M.A.J.

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2018 sous le numéro de dépôt 31645

31645



**M.A.J. – Elis Prevention
Nuisibles**

Projet de Traité
d'apport partiel d'actif

Sommaire

1	Identification des parties	4
2	EXPOSE PRELIMINAIRE	5
2.1	Caractéristiques des sociétés participantes	5
2.1.1	Désignation	5
2.1.2	Liens juridiques entre les sociétés participantes et dirigeants communs	7
2.2	Motifs et buts de l'apport	7
2.3	Choix du régime juridique de l'opération	8
2.4	Comptes de référence – Méthode d'évaluation – Date d'effet - Rémunération	9
2.4.1	Comptes de référence	9
2.4.2	Date d'effet de l'apport	9
2.4.3	Méthodes d'évaluation utilisées	9
2.4.4	Rémunération des apports	10
2.4.5	Commissaire aux apports	10
3	DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE	10
4	EFFETS DE L'APPORT – CHARGES ET CONDITIONS	12
4.1	Effets de l'apport	12
4.1.1	Propriété - Jouissance	12
4.1.2	Date d'effet de l'apport du point de vue comptable et fiscal	12
4.2	Charges et conditions générales de l'apport	12
5	DECLARATIONS	14
5.1	Déclarations relatives au fonds de commerce	14
5.2	Déclarations générales	14
6	REGIME FISCAL	15
6.1	Régime fiscal général / Impôt sur les sociétés	15
6.2	Droits d'enregistrement	16
6.3	En matière de T.V.A.	16
6.4	Autres impôts et taxes	16
7	RENONCIATION AU PRIVILEGE DU VENDEUR ET A L'ACTION RESOLUTOIRE	17
8	REMUNERATION DE L'APPORT	17
8.1	Augmentation de capital – Prime d'apport	17
8.2	Remise et droits des actions nouvelles	17
8.3	Montant prévu de la prime d'apport	17
9	REALISATION DE L'APPORT	18

2

10	DISPOSITIONS DIVERSES	18
10.1	Pouvoirs pour les formalités	18
10.2	Frais et droits	18
10.3	Affirmation de sincérité	18
10.4	Election de domicile	18
10.5	Annexes	19

Entre les parties ci-après identifiées, il a été conclu ainsi qu'il suit un traité d'apport partiel d'actif.

1 Identification des parties

LE SOUSSIGNE DE PREMIERE PART

- La société **M.A.J.**, société anonyme au capital de 142.515.408 euros, dont le siège social est situé 31, chemin Latéral au Chemin de Fer – 93500 Pantin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 775 733 835,

Représentée par Monsieur Xavier MARTIRÉ, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après désignée « **M.A.J.** » ou « **Société Apporteuse** »,

LE SOUSSIGNE DE DEUXIEME PART

- La société **ELIS PREVENTION NUISIBLES** (anciennement HYGIENE TECHNIQUE ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT), société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé 8 rue Toussaint Louverture – 93000 BOBIGNY – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 389 530 643,

Représentée par Monsieur Didier LACHAUD, dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après désignée « **EPN** » ou la « **Société Bénéficiaire** »,

M.A.J. et EPN sont ci-après dénommées individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».



2 EXPOSE PRELIMINAIRE

2.1 Caractéristiques des sociétés participantes

2.1.1 Désignation

2.1.1.1 Situation juridique de la Société Apporteuse

La société M.A.J. est une société anonyme au capital de 142.515.408 euros, dont le siège social est situé 31 chemin Latéral au Chemin de Fer – 93500 PANTIN, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 775 733 835.

Aux termes de ses statuts, elle a pour objet, en France, dans les départements et territoires d'Outre-Mer et à l'étranger, l'industrie et le commerce sous toutes ses formes, y compris l'importation et l'exportation, et plus particulièrement :

- l'achat, la fabrication, la vente, la location de tout linge et de tous articles textiles, le blanchissage de gros et de fin, le détachage, le nettoyage à sec, la teinture de tous vêtements et articles quelconques ;
- la vente, la location, la maintenance d'équipements sanitaires, la vente de recharges et autres articles liés à ces équipements, ainsi que toutes opérations accessoires ;
- la collecte, le transport, l'entreposage suivis de l'élimination par une société agréée de déchets médicaux (déchets de soins à risques infectieux), avec fourniture d'emballages réglementés, ainsi que toutes opérations liées à cette activité ;
- l'acquisition, la concession, l'exploitation directe ou indirecte, la cession de toutes sources d'eau minérale, d'eau de source ou autres, toutes opérations liées à la commercialisation et à la distribution d'eau minérale, d'eau de source, d'eau de boisson prise à la source et autres liquides, boissons et consommables, en particulier par vente ou location d'appareils distributeurs, vente de recharges et autres articles ;
- les prestations de dératisation, désinsectisation et désinfection en tous lieux publics et privés et par tous moyens ;
 - la location-service, l'utilisation et le commerce de toutes préparations, matériels, produits chimiques au sens large, appareils et méthodes pour la lutte contre les insectes et animaux nuisibles, ainsi que la création et l'exécution de services curatifs et préventifs contre ceux-ci ;
 - le commerce, l'utilisation d'insecticides, produits biocides, produits chimiques au sens large, de produits pour la protection du bois, des cultures, des bâtiments, ainsi que la création et l'exécution de services curatifs et préventifs contre tous les parasites du bois, de l'humidité, de la corrosion et contre toutes autres choses semblables, dans le sens le plus large ;
- l'étude et la mesure de la pollution, notamment en milieu aquatique ainsi que la recherche des moyens permettant de la combattre ;
- la gestion centralisée de la trésorerie et des besoins de financement entre la société et des sociétés unies entre elles par des liens de contrôle effectif conformément à l'article L 511-7.3° du Code Monétaire et Financier et en particulier, et non limitativement, gérer de façon optimale les besoins et les excédents de trésorerie, tant en France qu'à l'étranger, dans l'intérêt mutuel des sociétés participantes, négocier et mettre en place tout système de gestion



automatisée des flux entre les sociétés participantes et leurs banques, négocier tout concours bancaire et/ou emprunt, toute condition bancaire, effectuer tout placement auprès de tout établissement de crédit et/ou sur les marchés financiers et d'une manière générale, gérer au nom et pour le compte de chacune des sociétés liées participantes les fonds mis à disposition ;

- la prise de participation dans toute entreprise dont l'activité s'inscrit dans la poursuite de l'objet ci-dessus ou dans des entreprises financières, immobilières, de presse, de publications, de recherches, de fabrication ou autres.

La durée de la Société Apporteuse expire le 31 décembre 2071.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Son capital, fixé actuellement à la somme 142 515 408 euros, est divisé en 8.907.213 actions de 16 euros nominal chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

La Société Apporteuse dispose d'instances représentatives du personnel et en particulier d'un Comité Central d'Entreprise qui a été informé et consulté sur le présent projet d'apport partiel d'actif le 10 avril 2018.

La Société Apporteuse ne fait pas publiquement appel à l'épargne, et hormis les actions ordinaires composant son capital social, n'a émis aucune autre valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

2.1.1.2 Situation juridique de la Société Bénéficiaire

La société **Elis Prévention Nuisibles** est une société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est situé 8 rue Toussaint Louverture – 93000 BOBIGNY, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le numéro 389 530 643.

Aux termes de ses statuts, elle a pour objet, tant en France, qu'à l'étranger :

- Tous travaux de désinfection, nettoyage et traitements relatifs à l'hygiène publique,
- Tous traitements antiparasitaires, dératisation, désinfection, échenillage, démoustication et, d'une façon générale, toutes opérations se rapportant à la lutte contre les nuisances,
- Protection, conservation des céréales, fruits et légumes, poissons et tous produits alimentaires, Protection, traitement et entretien de bâtiments, charpentes, boiseries, parquets etc.. , Protection, traitement, travaux et entretien d'espaces verts en général (forêts, jardins, squares etc..),
- Toutes opérations d'assainissement servant à la protection de la nature, de l'aménagement de l'environnement, par l'utilisation de tous procédés appropriés, conformes à la législation,
- L'étude, la recherche, la conception, la fabrication, la commercialisation, le traitement la transformation, l'achat, la vente de toutes fournitures se rattachant directement ou indirectement aux activités ci-dessus.
- La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements , la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La durée de la Société Bénéficiaire expire le 30 décembre 2091.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Son capital, fixé actuellement à la somme de 100.000 Euros divisé en 2500 actions de 40 Euros chacune, toutes entièrement libérées et de même catégorie.

La Société Bénéficiaire ne dispose pas d'instance représentative du personnel.

La Société Bénéficiaire ne fait pas publiquement appel à l'épargne, et hormis les actions ordinaires composant son capital social, n'a émis aucune autre valeur mobilière ni consenti aucune option de souscription ou d'achat d'actions ni attribué aucune action gratuite dans les conditions prévues par l'article L 225-197-1 du Code de Commerce.

2.1.2 Liens juridiques entre les sociétés participantes et dirigeants communs

2.1.2.1 Liens en capital :

La Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire appartiennent toutes deux au même groupe de sociétés.

La Société Apporteuse détient l'intégralité du capital social de la Société Bénéficiaire.

2.1.2.2 Mandataires sociaux des deux sociétés :

La Société Apporteuse est dirigé par un conseil d'administration composé de six membres dont Monsieur Xavier Martiré est le Président Directeur Général. La Société Bénéficiaire est dirigé par Monsieur Didier Lachaud, en qualité de Président, ce dernier étant également administrateur au sein du conseil d'administration de la société Apporteuse.

2.2 Motifs et buts de l'apport

La société Apporteuse exerce en particulier, sous la marque Elis, une activité autonome de dératisation, désinsectisation, désinfection et de lutte contre les nuisibles (« **activité 3D** ») depuis 2012, accessoire de son activité principale de location-entretien d'articles textiles et d'équipements d'hygiène, au sein de plusieurs établissements secondaires situés en France et notamment, en région parisienne, et en particulier au sein de deux établissements secondaires, situés à Bondoufle (91070), ZI de la Forge et à Sartrouville (78500), 221 rue Léon Jouhaux

Elle est propriétaire exploitante de cette branche d'activité, sous réserve de ce qui est dit ci-après sur la mise en place d'un contrat de location-gérance préalable à l'opération.

M.A.J. possède également des participations financières directes et indirectes dans des sociétés ayant une activité identique ou complémentaire à la sienne et en particulier dans la société Bénéficiaire, savoir 100 % du capital social de la société EPN.

La société Bénéficiaire exerce une activité principale de désinsectisation, désinfection et de lutte contre les nuisibles depuis 1992 au sein d'un établissement unique situé à Bobigny (93).

L'activité 3D en Ile de France est réalisée par :

- Diverses entités juridiques acquises par la société M.A.J.,



- Des établissements de la société M.A.J. sous enseigne « Elis » qui se sont spécialisés dans l'activité 3D, situés à Bondoufle (91) et Sartrouville (78).

Après quelques années d'expérience, le constat est que l'activité manque de cohérence d'un point de vue : organisationnel, juridique, social (statuts différents), entravant le développement de cette activité dans cette zone géographique.

C'est pourquoi, il est donc envisagé de regrouper au sein d'une même entité juridique, la société EPN, l'ensemble des activités de dératisation, désinsectisation, désinfection et de lutte contre les nuisibles sur la zone géographique de l'Ile de France.

Dans cette perspective, il a déjà été opéré au 30 avril 2018 :

- le changement de dénomination sociale de la société Bénéficiaire de Hygiène Technique et Protection de l'Environnement en Elis Prévention Nuisibles,
- le transfert de siège social et de l'établissement principal de la société EPN dans de nouveaux locaux plus adaptés sis Bobigny (93), 8 rue Toussaint Louverture,
- la transmission universelle de patrimoine des sociétés BMF (Siren : 482 241 551) et Hygiène Contrôle Ile de France (Siren : 441 216 306) au sein de la société EPN,
- l'ouverture d'un établissement secondaire de la société EPN à Bondoufle (91) jouxtant celui de la société Apporteuse (ancien siège social de la société dissoute BMF).

Le projet d'apport partiel d'actif objet des présentes permettrait de parachever la création d'un pôle d'activité de lutte contre les nuisibles en région Ile de France sous une même enseigne « Elis Prévention Nuisibles », un même code NAF (8129A) et la même Convention collective nationale des entreprises de désinfection, désinsectisation, dératisation (3D) pour les salariés ainsi regroupés au sein de deux établissements : Bondoufle et Bobigny.

Toutefois, dans l'attente de la réalisation définitive de l'opération d'apport partiel d'actif objet des présentes, la société MAJ confierait en location-gérance à la société Elis Prévention nuisibles à compter du 1^{er} juin 2018 la branche d'activité de lutte contre les nuisibles objet du présent traité d'apport exploitée dans ses établissements de Bondoufle et Sartrouville.

2.3 Choix du régime juridique de l'opération

Celui-ci portant sur une branche complète et autonome d'activité, les Parties déclarent qu'elles entendent soumettre le présent apport au régime des scissions, tel que prévu aux articles L. 236-16 à L. 236-21 et L. 236-22 du Code de Commerce.

Le présent apport partiel d'actifs est spécialement placé sous les dispositions de l'article L. 236-21 du Code de Commerce. Par conséquent, la Société Bénéficiaire ne sera tenue que de la partie mise à sa charge des passifs de la Société Apporteuse ; elle ne sera pas débitrice solidaire des autres dettes de la Société Apporteuse qui ne lui sont pas transmises.

De son côté, la Société Apporteuse ne restera pas débitrice solidaire des dettes transmises par elle à la Société Bénéficiaire.

Au plan comptable, l'opération est soumise au règlement ANC n° 2017-01 du 5 mai 2017 du Comité de la réglementation comptable.

Au plan fiscal, l'opération est placée sous le régime défini au paragraphe 6.

25

2.4 Comptes de référence – Méthode d'évaluation – Date d'effet - Rémunération

2.4.1 Comptes de référence

L'exercice de chacune des sociétés se termine le 31 décembre.

Les comptes de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire utilisés pour établir les bases et les conditions de l'opération sont les comptes du dernier exercice clos le 31 décembre 2017.

Pour chacune des sociétés Apporteuse et Bénéficiaire, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017 ont été arrêtés le 27 avril 2018 respectivement par le Conseil d'administration et le Président, puis certifiés par le commissaire aux comptes, et seront approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de M.A.J. et de Elis Prévention Nuisibles préalablement à la réalisation définitive de l'apport partiel d'actif.

2.4.2 Date d'effet de l'apport

De convention expresse, les Parties conviennent que, d'un point de vue comptable et fiscal, la date d'effet de l'apport sera fixée au 1^{er} janvier 2018.

2.4.3 Méthodes d'évaluation utilisées

2.4.3.1 Evaluation des apports

Les apports de la Société Apporteuse font l'objet d'une désignation précise et d'une évaluation détaillée ci-après et en annexe 3. Ces apports, constituant une branche complète et autonome d'activité, sont, au regard des dispositions du règlement ANC n° 2017-01 du 5 mai 2017 du Comité de la réglementation comptable relatives à la méthodologie d'évaluation des apports, effectués sur la base de la valeur nette comptable des actifs apportés et des passifs pris en charge, telle que celle-ci figure au bilan d'ouverture de la société M.A.J. au 1^{er} janvier 2018.

La méthode d'évaluation des apports retenue se base sur le contrôle commun sous lequel sont placées la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire.

2.4.3.2 Détermination de la rémunération des apports

En accord avec la décision de l'associée unique de la Société Bénéficiaire, la rémunération des apports, et par suite la parité d'échange retenue pour l'augmentation de capital de la Société Bénéficiaire, a été établie sur la base, d'une part, de l'actif net de la branche d'activité objet de l'apport partiel d'actif tel que déterminé à sa valeur réelle et, d'autre part, de la valeur globale des capitaux propres de la Société Bénéficiaire, à leur valeur réelle au 1^{er} mai 2018.

Il en ressort une valeur réelle des capitaux propres de la Société Bénéficiaire égale à **10.564.000,00 euros** soit 4.225,60 euros par action

Des précisions complémentaires sur l'application de la méthode retenue sont données conformément à la réglementation en vigueur dans les rapports soumis aux associés par les organes de direction des sociétés participantes.

2.4.4 Rémunération des apports

A l'effet de réaliser l'apport partiel d'actif objet des présentes, la Société Bénéficiaire procédera à une augmentation de son capital par création d'actions nouvelles d'une valeur nominale de **40** euros chacune, toutes entièrement libérées, qui seront attribuées à la Société Apporteuse.

Il a été convenu que les actions nouvellement émises par la Société Bénéficiaire à titre d'augmentation de son capital seront entièrement assimilées aux actions composant le capital social de la Société Bénéficiaire. Elles jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, laquelle résultera de l'approbation de l'apport par la Société Bénéficiaire.

2.4.5 Commissaire aux apports

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-10 du Code de Commerce, applicable à l'apport partiel d'actif sur renvoi de l'article L. 236-22 du Code de Commerce, les actionnaires de la Société Apporteuse, statuant à l'unanimité, et l'associée unique de la Société Bénéficiaire ont tous renoncé à la désignation d'un commissaire à la « scission ».

En application des dispositions de l'article L.225-8 du Code de Commerce et sur renvoi des articles L.225-147 et L.227-1 du Code de Commerce, l'associée unique de la Société Bénéficiaire a nommé en qualité de commissaire aux apports, aux fins d'apprécier la valeur des apports en nature et des éventuels avantages particuliers, la société de commissaires aux comptes ERNST & YOUNG et ASSOCIES, domiciliée 3 rue Emile Masson à Nantes (44000), représentée par Monsieur Luc DERRIEN, associé et Monsieur Jean-Philippe BERTIN, Partner.

3 DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE

La branche apportée consiste en des activités de dératisation, désinsectisation et désinfection en tous lieux publics et privés et par tous moyens et notamment :

- la location-service, l'utilisation et le commerce de toutes préparations, matériels, produits chimiques au sens large, appareils et méthodes pour la lutte contre les insectes et animaux nuisibles, ainsi que la création et l'exécution de services curatifs et préventifs contre ceux-ci ;
- le commerce, l'utilisation d'insecticides, produits biocides, produits chimiques au sens large, de produits pour la protection du bois, des cultures, des bâtiments, ainsi que la création et l'exécution de services curatifs et préventifs contre tous les parasites du bois, de l'humidité, de la corrosion et contre toutes autres choses semblables, dans le sens le plus large ;

Cette branche d'activité est exploitée actuellement au sein de locaux donnés à bail à la société Apporteuse situés à Bondoufle (91) et Sartrouville (78), dont les baux ne sont pas transmis dans le cadre du présent projet d'apport partiel d'actif, l'activité 3D devant être transférée dans les locaux existant de la société Bénéficiaire situés à Bondoufle (91), 3 voie Marquis de Nattes et à Bobigny (93000), 8 rue Toussaint Louverture.

La branche d'activité objet du présent apport comprend l'ensemble des valeurs actives appartenant à la Société Apporteuse afférentes à cette activité, à savoir :



I - des actifs incorporels :

1. la clientèle et l'achalandage,
2. la documentation commerciale et technique, les archives commerciales, les fichiers et les pièces de comptabilité, les registres, les listes des clients et fournisseurs, la correspondance, les marchés et les commandes et d'une manière générale toutes pièces et documents appartenant à la Société Apporteuse utiles à l'exploitation de la branche d'activité apportée,
3. le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements, ainsi que les contrats de prestations de service, en cours passés notamment avec les clients, les fournisseurs et le personnel, conclus ou pris par la Société Apporteuse, en vue de lui permettre l'exploitation de la branche d'activité,

étant précisé que le droit au bail des locaux de Bondoufle (91) et Sartrouville (78) dont bénéficie la Société Apporteuse est, de convention expresse entre les Parties, exclu du présent apport, la Société Apporteuse poursuivant ses autres activités dans les locaux en question.

En conséquence, la branche d'activité apportée sera transférée dans les locaux actuellement exploités par la société Bénéficiaire situé à Bondoufle (91), 3 voie du Marquis de Nattes et à Bobigny (93), 8 rue Toussaint Louverture. Enfin, le personnel affecté à la branche apportée (détaillé en annexe) sera également transféré.

Par ailleurs, la société EPN appartenant au groupe ELIS, dispose déjà d'un contrat de licence de la marque ELIS, de sorte qu'aucun autre élément incorporel n'est transféré.

II – des actifs corporels détaillés en annexe 3.

Le montant de l'actif apporté, dont le détail figure en annexe 3, s'élève à **Quatre Cent Quatre-Vingt Sept Mille Quatre Cent Vingt Neuf euros et Quatre-Vingt Dix Cents (487.429,90 €)**.

Comme conséquence de l'apport partiel d'actif qui précède, la Société Bénéficiaire prendra en charge le passif afférent à la branche d'activité apporté telle qu'il ressort du bilan de la Société Apporteuse au 1^{er} janvier 2018 ainsi que celui résultant de la prise en charge par la Société Bénéficiaire d'obligations fiscales ou comptables.

Le montant du passif apporté, dont le détail en figure en annexe 3, s'élève à **Deux Cent Soixante et Un Mille Quatre Cent Cinquante Sept Euros et Sept Cents (261.457,07 €)**.

Le montant net global des apports ainsi effectués par la Société Apporteuse, correspondant au montant des actifs apportés diminué du montant des passifs transmis, ressort à :

Deux Cent Vingt Cinq Mille Neuf Cent Soixante Douze Euros et Quatre-Vingt Trois Cents (225.972,83 €).

4 EFFETS DE L'APPORT – CHARGES ET CONDITIONS

4.1 Effets de l'apport

4.1.1 Propriété - Jouissance

La Société Bénéficiaire acquerra la propriété et, à ce titre, la jouissance des éléments d'actifs compris dans l'apport projeté, en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport telle que cette date est définie par les présentes.

L'application du régime juridique des scissions emporte transmission universelle du patrimoine composant la branche d'activité à apporter et donc de tous les droits, biens et obligations y attachés.

La Société Apporteuse s'interdit, jusqu'à la réalisation définitive de l'apport, d'accomplir aucun acte de disposition ni aucune opération quelconque sortant du cadre de la gestion courante, si ce n'est avec l'accord de la Société Bénéficiaire.

4.1.2 Date d'effet de l'apport du point de vue comptable et fiscal

Les opérations de la Société Apporteuse relatives à la branche d'activité à transmettre seront, du point de vue comptable et fiscal, considérées comme accomplies par la Société Bénéficiaire à compter du 1^{er} janvier 2018.

En conséquence, toutes les opérations faites depuis le 1^{er} janvier 2018, en ce qui concerne la branche d'activité seront considérées sur le plan comptable et fiscal comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques de la Société Bénéficiaire.

Tous accroissements, tous droits et investissements nouveaux, tous risques et tous profits quelconques, tous frais généraux, toutes charges et dépenses quelconques afférentes aux biens apportés incombent à la Société Bénéficiaire, cette dernière acceptant dès maintenant de prendre au jour où la remise des biens lui en sera faite, les actifs et passifs qui existeront alors, comme tenant lieu de ceux existant au 1^{er} janvier 2018, lesquels sont décrits dans le paragraphe 3 ci-dessus.

4.2 Charges et conditions générales de l'apport

Les présents apports sont faits sous les charges et conditions d'usage et de droit en pareille matière et, notamment sous celles suivantes :

- La Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Apporteuse.
- La Société Bénéficiaire sera subrogée purement et simplement dans tous les droits de la Société Apporteuse au titre de toutes actions judiciaires nées ou à naître de l'exploitation de la branche d'activité apportée.
- A compter de la date de réalisation définitive de l'apport partiel d'actif, la Société Bénéficiaire devra exécuter tous traités, marchés, conventions et engagements quelconques, qui auront pu être passés ou contractés par la Société Apporteuse pour les besoins de la branche d'activité apportée. Elle devra notamment exécuter tous les contrats



en cours souscrits et notamment tous les engagements pris vis-à-vis de l'Administration fiscale, des clients, des fournisseurs, des membres du personnel, des créanciers ainsi que toutes les polices d'assurances et tous abonnements quelconques, afférents à la branche d'activité apportée.

- Elle fera son affaire de l'intégralité des dettes et charges et bénéficiera de tous actifs et profits se rapportant à la branche d'activité à transmettre y compris de celles et de ceux qui auraient été omis dans le présent projet ou qui se révéleraient postérieurement à la réalisation de l'apport.
- La Société Bénéficiaire supportera définitivement et acquittera, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions et taxes de toutes natures, primes et cotisations d'assurances, redevances d'abonnements, ainsi que toutes autres charges de quelque nature que ce soit, ordinaires ou extraordinaires, qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou qui sont ou seront inhérents à leur propriété et/ou à leur exploitation.
- D'une manière générale, la Société Apporteuse remboursera à la Société Bénéficiaire les paiements que cette dernière aura effectués au titre de charges quelconques afférentes à la branche d'activité couvrant des périodes antérieures à la date d'effet de l'apport et elle rétrocèdera à la Société Bénéficiaire les sommes qu'elle aura encaissées au titre de produits quelconques afférents à la branche d'activité couvrant des périodes postérieures à la date d'effet de l'apport.
- Corrélativement, la Société Bénéficiaire s'engage à rembourser à la Société Apporteuse les paiements que cette dernière aura effectués au titre de charges similaires mais couvrant des périodes postérieures à la date d'effet de l'apport et elle rétrocèdera à la Société Apporteuse les sommes qu'elle aura encaissées au titre de produits quelconques afférents à la branche autonome d'activité couvrant des périodes antérieures à la date d'effet de l'apport.
- La Société Bénéficiaire fera également son affaire personnelle aux lieu et place de la Société Apporteuse, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements qui auront pu être souscrits par la Société Apporteuse au titre de la branche d'activité objet du présent apport.
- Comme il est indiqué au paragraphe 2.3, la Société Bénéficiaire ne sera tenue que de la partie du passif de la Société Apporteuse mise à sa charge par le présent traité, elle ne sera pas débitrice solidaire des autres dettes de la Société Apporteuse qui ne lui sont pas transmises.

De son côté, la Société Apporteuse ne restera pas débitrice solidaire des dettes transmises par elle à la société Bénéficiaire.

- Après la réalisation de l'apport, les représentants de la Société Apporteuse devront, à première demande et aux frais de la Société Bénéficiaire, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation de la transmission des biens compris dans le présent apport, et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

97

5 DECLARATIONS

5.1 Déclarations relatives à la branche d'activité

Monsieur Xavier MARTIRÉ, agissant ès qualité et au nom de la Société Apporteuse, déclare :

- (i) La Société Apporteuse transmettra à la Société Bénéficiaire la clientèle attachée à la branche d'activité exerçant des prestations de dératisation, désinsectisation, désinfection et de lutte contre les nuisibles objet des présentes ainsi que l'achalandage y attaché et les contrats commerciaux (tel que cette branche est désignée ci-avant au paragraphe 3) ainsi que le personnel affecté à l'activité;
- (ii) Les biens apportés ne sont grevés d'aucune inscription quelconque, privilège de vendeur ou de créanciers nantis ;
- (iii) Le chiffre d'affaires et les résultats globalement réalisés par la Société Apporteuse, les trois dernières années, ont été les suivants :

<u>Exercice clos le :</u>	<u>Chiffre d'affaires HT</u>	<u>Résultat net</u>
31 décembre 2015 (12 mois)	590 410 626 €	31 800 179 €
31 décembre 2016 (12 mois)	593 880 954 €	100 199 035 €
31 décembre 2017 (12 mois)	680 476 584 €	66 319 352 €

Le chiffre d'affaires et les résultats nets de la branche d'activité apportée n'ont pu être individualisés, la Société Bénéficiaire ayant été par ailleurs parfaitement éclairée sur l'activité et les résultats estimés de la branche d'activité apportée, qu'elle connaît parfaitement pour l'exploiter dans le cadre du contrat de location-gérance visé au paragraphe 2.2 ci-dessus.

5.2 Déclarations générales

La Société Apporteuse n'est pas en état de cessation des paiements et n'a jamais été déclarée en état de liquidation des biens ou admise en redressement judiciaire avec le bénéfice d'un concordat, et qu'elle ne se trouve pas actuellement sous le coup d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers de la Société Apporteuse dûment visés feront l'objet d'un inventaire qui sera remis à la Société Bénéficiaire. Ces livres seront, dès la réalisation définitive de l'apport, remis à la Société Bénéficiaire.

Plus généralement, les biens apportés sont de libre disposition entre les mains de la Société Apporteuse.



6 REGIME FISCAL

6.1 Régime fiscal général / Impôt sur les sociétés

Messieurs Xavier MARTIRÉ et Didier LACHAUD, ès-qualités, déclarent que la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire sont toutes deux soumises à l'impôt sur les sociétés et sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée au régime réel.

Messieurs Xavier MARTIRÉ et Didier LACHAUD déclarent, par ailleurs, placer l'apport partiel d'actif objet des présentes sous le régime fiscal des fusions, scission et apports partiels d'actif résultant en particulier des articles 815 à 817 A, d'une part, 210 A et 210 B d'autre part, du Code Général des Impôts (ci-après le « CGI »). A cet effet, ils déclarent, ainsi que cela figure ci-dessus, que l'apport faisant l'objet des présentes constitue une branche complète et autonome d'activité selon les termes de l'article 301 E de l'annexe II du CGI.

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, l'apport prend effet le 1^{er} janvier 2018. De ce fait, les résultats de la Société Apporteuse réalisés depuis le 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de l'exploitation de la branche apportée, seront englobés dans les résultats de la Société Bénéficiaire et imposés en même temps que ceux-ci.

En matière d'impôt sur les sociétés, les soussignées, ès qualités, agissant chacun pour ce qui le concerne au nom de la société qu'il représente, souscrivent les engagements suivants :

- la Société Apporteuse s'oblige, conformément à l'article 210-B, 2^o du CGI, à calculer ultérieurement les plus-values de cession afférentes aux titres reçus en rémunération de l'apport par référence à la valeur que les biens compris dans l'apport avaient du point de vue fiscal dans ses propres écritures,
- La Société Bénéficiaire s'oblige à :
 - Reprendre à son passif les provisions qui se rapportent à la branche d'activité apportée et dont l'imposition aurait été différée,
 - Calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions de l'article 210 A, 6^o du CGI d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Apporteuse,
 - Réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du CGI, les plus-values dégagées par l'apport des biens amortissables,
 - Inscrire à son bilan les éléments de l'actif circulant pour la valeur qu'ils avaient d'un point de vue fiscal dans les écritures de la Société Apporteuse,
 - Reconstituer à son bilan les amortissements dérogatoires relatifs aux immobilisations apportées par la Société Apporteuse par prélèvement sur la prime d'apport,
 - A joindre à sa déclaration de résultats de l'exercice de réalisation de l'apport, et le cas échéant des exercices suivants un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant d'un report d'imposition prévu à l'article 54 septies I du CGI,
 - A tenir à la disposition de l'administration fiscale le registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables ayant donné lieu au report d'imposition, prévu à l'article 54 septies II du CGI.

4

6.2 Droits d'enregistrement

L'ensemble des éléments apportés dans le cadre des présentes constituant une branche complète et autonome d'activité au sens de l'article 301-E de l'annexe II du CGI, le présent apport est soumis au droit d'enregistrement fixe de 500 € prévu à l'article 816 du CGI.

6.3 En matière de T.V.A.

Le présent apport est placé sous le régime défini par l'article 257 *bis* du CGI qui prévoit la dispense d'imposition à la TVA des livraisons de biens et prestations de services réalisés entre redevables de la TVA et intervenant dans le cadre de la transmission d'une universalité de biens.

La Société Bénéficiaire est réputée continuer la personne de la Société Apporteuse. Elle se trouve subrogée dans tous ses droits et obligations eu titre de la branche d'activité objet du présent apport.

La Société Bénéficiaire sera tenue de procéder, le cas échéant, aux régularisations des droits à déduction prévues par la réglementation applicable auxquelles la Société Apporteuse aurait été tenue de procéder, si elle avait poursuivi l'activité apportée.

Enfin, conformément aux exigences de l'article 287, 5, c) du CGI, le montant total hors taxe de la transmission sera reporté sur les déclarations de chiffre d'affaires de la Société Apporteuse et de la Société Bénéficiaire, ligne 05 « Autres opérations non imposables ».

6.4 Autres impôts et taxes

De façon générale, la Société Bénéficiaire se substituera de plein droit à la Société Apporteuse pour toutes impositions, taxes ou obligations fiscales pouvant être mises à sa charge au titre du présent apport.

La Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse feront, dès la réalisation définitive du présent Apport, leur affaire de la production de toutes déclarations leur incombant et du paiement des impôts et taxes attachées y attachés.



7 RENONCIATION AU PRIVILEGE DU VENDEUR ET A L'ACTION RESOLUTOIRE

L'apport objet des présentes étant fait à charge notamment pour la Société Bénéficiaire de payer le passif, Monsieur Xavier MARTIRÉ, au nom de la Société Apporteuse, déclare expressément renoncer au privilège de vendeur et à l'action résolutoire pouvant appartenir à la Société Apporteuse. En conséquence, dispense est faite de l'inscription de tous privilège de vendeur.

8 REMUNERATION DE L'APPORT

8.1 Augmentation de capital – Prime d'apport

La valeur des biens et droits apportés, déterminée à leur valeur réelle, s'élève à **980.000,00** euros.

L'apport ainsi effectué par la Société Apporteuse sera rémunéré par l'attribution à son profit de **232** actions nouvelles d'un nominal de **40** euros chacune, entièrement libérées, à créer par la Société Bénéficiaire, qui augmentera ainsi son capital d'une somme de **9.280** euros pour le porter de **100.000** euros à **109.280** euros.

8.2 Remise et droits des actions nouvelles r

Les actions nouvelles émises par la Société Bénéficiaire dans le cadre de l'augmentation de son capital social seront soumises à toutes les dispositions des statuts de la Société Bénéficiaire.

Elles auront droit pour la première fois aux dividendes à verser par la Société Bénéficiaire au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018, date de l'ouverture de l'exercice en cours. Pour le surplus, elles seront, dès leur création, entièrement assimilées aux actions composant actuellement le capital social de la Société Bénéficiaire, notamment en ce qui concerne le bénéfice de toutes exonérations ou l'imputation de toutes charges fiscales ; elles jouiront des mêmes droits à compter de la date de la réalisation définitive de l'augmentation de capital laquelle résultera de l'approbation de l'apport par l'associé unique de la Société Bénéficiaire.

8.3 Montant prévu de la prime d'apport

Le montant prévu de la prime d'apport globale s'élève à : **216.692,83** euros

Soit une prime d'apport par action nouvelle d'un montant arrondi à deux décimales, de : **934,02** euros

Il correspond à la différence entre :

- d'une part l'actif net à transmettre **225.972,83** euros

- et, d'autre part, le montant nominal total des actions à créer par la Société Bénéficiaire **9.280,00** euros



9 REALISATION DE L'APPORT

L'apport projeté est subordonné à la réalisation préalable des conditions suspensives suivantes :

- approbation de l'apport par la Société Apporteuse ;
- approbation de l'apport et de l'augmentation de capital en résultant par la Société Bénéficiaire.

L'apport ne deviendra définitif qu'à l'issue de l'approbation par la Société Bénéficiaire du présent apport qui réalisera, comme conséquence de cet apport, l'augmentation de capital de cette société.

Si la réalisation des conditions suspensives décrites ci-dessus et si l'approbation visée au paragraphe qui précède n'étaient pas intervenues d'ici le 31 décembre 2018, le présent projet serait considéré comme nul et de nul effet, sans indemnité de part ni d'autre.

10 DISPOSITIONS DIVERSES

10.1 Pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications où besoin sera, ainsi que, plus généralement pour effectuer toutes formalités qui s'avèreraient nécessaires dans le cadre de la réalisation du présent apport et notamment, les dépôts au Greffe du Tribunal de Commerce, ainsi que pour les formalités à effectuer au titre de l'apport auprès de tout service ou organisme concerné.

10.2 Frais et droits

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites, seront acquittés par la Société Bénéficiaire.

10.3 Affirmation de sincérité

La Société Bénéficiaire et la Société Apporteuse affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI que le présent acte exprime bien l'intégralité de la rémunération de l'apport projeté.

10.4 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les sociétés participantes font respectivement election de domicile en leur siège social respectif.



10.5 Annexes

Les annexes auxquelles il est fait référence dans le présent acte font partie intégrante du présent traité d'apport et forme un tout indivisible avec celui-ci.

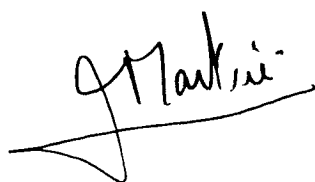
Les annexes sont les suivantes :

- Annexe 1 : Etats financiers au 31 décembre 2017 de la Société Apporteuse,
- Annexe 2 : Etats financiers au 31 décembre 2017 de la Société Bénéficiaire,
- Annexe 3 : Liste des éléments d'actif et de passif à transmettre.

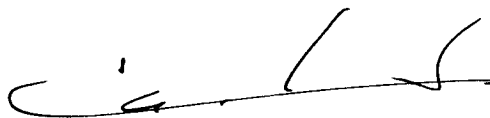
Fait à Pantin,

Le 17 mai 2018,

En autant d'exemplaires originaux que prévu par la loi.



M.A.J.
La Société Apporteuse
Représentée par
Monsieur Xavier MARTIRÉ



Elis Prévention Nuisibles
La Société Bénéficiaire
Représentée par
Monsieur Didier LACHAUD



Formulaire obligatoire (article 55 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA M. A. J.

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12.00

Adresse de l'entreprise : 31 Chemin Lateral au ch. de fer 93500 PANTIN

Durée de l'exercice précédent : 12.00

Número SIRET : 7 7 5 7 3 3 8 3 5 0 1 3 1 3

Néant ☐

				Exercice N clos le, 31122017		N-1 31122016			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	350.18	AC	350.18			
		Frais de développement *	CX	2 916.67	CQ	2 916.67			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 842 730.19	AG	3 361 294.04	1 481 436.15	1 229 935.69	
		Fonds commercial (1)	AH	42102928.23	AI	13852547.17	28250381.06	17917471.24	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	28002790.95	AK		28002790.95	24267878.48	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	5 287 424.94	AO		5 287 424.94	4 485 965.70	
		Constructions	AP	112970245.82	AQ	68451030.04	44519215.78	32081049.16	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	247783954.77	AS	150294868.23	97489086.54	81653961.42	
		Autres immobilisations corporelles	AT	375856129.63	AU	211401880.62	164454249.01	152880488.45	
		Immobilisations en cours	AV	8 808 157.68	AW		8 808 157.68	9 861 902.86	
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU	1146585367.91	CV	85662953.23	1060922414.68	502399784.88	
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
		Autres titres immobilisés	BD	5 351.79	BE	1 244.13	4 107.66	4 107.66	
		Prêts	BF	23 251.46	BG		23 251.46	19 559.66	
		Autres immobilisations financières*	BH	3 594 380.25	BI		3 594 380.25	1 276 535.45	
TOTAL (II)		BJ	1975865980.47	BK	533029084.31	1442836896.16	828078640.65		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	8 941 158.23	BM		8 941 158.23	7 205 939.67	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	255 000.00	BS		255 000.00	255 000.00	
		Marchandises	BT	40 108.80	BU		40 108.80	36 056.13	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	20 010.41	BW		20 010.41	12 577.05	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	157325813.92	BY	13142986.89	144182827.03	124369552.75	
		Autres créances (3)	BZ	261059276.10	CA		261059276.10	365686434.06	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	137 221.75	CE		137 221.75	4 116.15	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	30237711.02	CG		30237711.02	115226106.32		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 245 626.34	CI		4 245 626.34	2 886 942.48		
	TOTAL (III)	CJ	462261926.57	CK	13142986.89	449118939.68	615682724.61		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN	40 666.82			40 666.82			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2438168573.86	IA	546172071.20	1891996502.66	1443761365.26		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	1 537 381.99	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SA M.A.J.						Néant ☐ *				
						Exercice N		Exercice N - 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 142 515 408.00.....)					DA	142 515 408.00	142 515 408.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	161 052 624.00	161 052 624.00		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)					DC	11 158.60	11 158.60		
	Réserve légale (3)					DD	14 251 540.80	14 251 540.80		
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)					DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)					DG	111611681.35	20 890 481.00		
	Report à nouveau					DH	(4 645 000.00)	577 697.64		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	66319351.69	100199035.37		
	Subventions d'investissement					DJ	196 007.68	201 824.11		
	Provisions réglementées *					DK	179675035.56	165065341.06		
	TOTAL (I)					DL	670987807.68	604765110.58		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM			
Avances conditionnées					DN					
TOTAL (II)					DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	15228128.73	8 693 883.38		
	Provisions pour charges					DQ	16 945 380.00	14 631 231.00		
	TOTAL (III)					DR	32173508.73	23325114.38		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS				
	Autres emprunts obligataires					DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	2 201 408.83	109955833.50		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)					DV	1005491694.09	513140419.60		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	55420629.48	50 930 971.20		
	Dettes fiscales et sociales					DY	89091868.21	97376870.48		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	8 022 416.63	6 418 273.56		
	Autres dettes					EA	2 005 599.25	4 505 868.01		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	26257946.75	24995556.29		
	TOTAL (IV)					EC	1188491563.24	807323792.64		
	Ecart de conversion passif* (V)					ED	343 623.01	8 347 347.66		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	1891996502.66	1443761365.26		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital					IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC				
			Ecart de réévaluation libre			ID				
			Réserve de réévaluation (1976)			IE				
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *					EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG	1089079156.22	708841249.85	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SA M. A. J.								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	2 458 573.88	FB	237 164.97	FC	2 695 738.85	1 362 657.11	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	646236170.63	FH	280 426.03	FI	646516596.66	559972194.78	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	648694744.51	FK	517 591.00	FL	649212335.51	561334851.89	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN	409.76			
	Subventions d'exploitation				FO	23 247.69	43 475.56		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	14836517.18	11491689.53		
	Autres produits (1) (11)				FQ	31264248.51	32 546 103.90		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	695336758.65	605416120.88
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	381 012.48	517 252.75	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 052.67)	(8 151.03)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	52191518.42	47421637.52	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(826 520.62)	(1 097 448.30)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	150897873.71	132397069.10	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	27325895.25	22936153.89	
	Salaires et traitements*					FY	178018434.20	149744731.97	
	Charges sociales (10)					FZ	48127433.15	42358536.64	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*				GA	111548589.25	99 976 262.80	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC	9 116 170.62	7 732 000.21	
	Autres charges (12)					GD	1 151 871.00	956 853.00	
						GE	4 776 667.54	4 656 931.84	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	582704892.33	507591830.39	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	112631866.32	97824290.49		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	1 219 898.10	1 567 914.46	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	33734836.26	4 021 586.95	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	5 287 000.00	26 494 910.10	
	Différences positives de change					GN	5 622 459.86	201 857.57	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		13 145.18	
	Total des produits financiers (V)					GP	45864194.22	32299414.26	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	36265093.58	60 000.00	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	22077390.22	19 819 540.80	
	Différences négatives de change					GS	269 225.54	22 106.90	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	58611709.34	19 901 647.70	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(12747515.12)	12397766.56		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	99 884 351.20	110222057.05		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SA M.A.J.										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA	1 646 622.24	1 331 994.73	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	664 172.35	50935264.12	
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC	60894497.62	51 475 091.40	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	63205292.21	103742350.25	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	5 313 413.40	3 707 718.1	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	137 802.94	1 305 587.37	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG	63145862.61	53187312.45	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	68597078.95	58200617.93	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(5391786.74)	45541732.32	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	4 416 110.00	12 382 550.00	
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	23757102.77	43 182 204.00	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	804406245.08	741457885.39	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	738086893.39	641258850.02	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	66319351.69	100199035.37	
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières								HY	660 399.71	3 169 563.89	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *								HP			
		- Crédit-bail immobilier								HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ	4 914 711.19	5 582 264.11	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK	16645630.59	8 025 226.25	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	4 732 026.03	2 387 305.09	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3	15 261 711.20	13884668.59	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			obligatoires		A9				
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :										Exercice N	
										Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
LES PRODUITS EXCEPTIONNELS													
Ligne HA													
Débits et pénalités perçus										200 899.61			
Rentrées des créances amorties										227 541.24			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N		
										Charges antérieures	Produits antérieurs		

Annexe 2 : Etats financiers au 31 décembre 2017 de la Société Bénéficiaire :



Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HYGIENE TECHNIQUE ET PROTECTION DE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise 40 Rue de l'Union 93000 BOBIGNY			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 3 8 9 5 3 0 6 4 3 0 0 0 3 7			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31122017			
			N-1 31122016			
			Brut 1			
			Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
			Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	2 000	2 000	
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	331 912	331 912	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ	85 580	65 158	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	888	8	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	46 202	31 826	
		Immobilisations en cours AV	AW	15 544	15 544	
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV			
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG	1 700	1 700	
		Autres immobilisations financières* BH	BI	37 861	37 861	
TOTAL (II) BJ			BK	98 993	422 696	413 427
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	12 090	12 090	7 057
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	1 068	1 068	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	2 095	2 095	12 947
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	1 088 468	225 241	863 227
		Autres créances (3) BZ	CA	283 210	283 210	65 427
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE	29 455	990	28 465
		Disponibilités CF	CG	89 867	89 867	760 726
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	2 181	2 181	3 165
TOTAL (III) CJ		CK	1 508 438	226 232	1 282 206	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Ecart de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	2 030 128	325 225	1 704 902	2 276 521
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	37 861	(3) Part à plus d'un an CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

97

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HYGIENE TECHNIQUE ET PROTECTION DE			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 100 000)	DA	100 000	100 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 000	10 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	988 900	196 914
	Report à nouveau	DH		589 317
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(488 546)	202 669
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	610 353	1 098 900
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	32 712	26 200
	Provisions pour charges	DQ	6 143	
	TOTAL (III)	DR	38 855	26 200
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	36 002	1 169
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	285 368	533 102
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	321 950	142 971
	Dettes fiscales et sociales	DY	410 341	471 625
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	2 030	2 553
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	1 055 693	1 151 421	
Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 704 902	2 276 521	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 055 693	1 151 420
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	36 002	1 169	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS HYGIENE TECHNIQUE ET PROTECTION DE								Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	2 391 486	FI		FI	2 391 486	3 020 545	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 391 486	FK		FL	2 391 486	3 020 545	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	356 014	114 355	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 261	303	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 748 762	3 135 205	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	367 235	256 160	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(6 101)	1 930	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	738 861	947 358	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	66 823	50 796	
	Salaires et traitements*					FY	1 129 725	1 016 398	
	Charges sociales (10)					FZ	438 817	395 139	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions* Sur actif circulant : dotations aux provisions* Pour risques et charges : dotations aux provisions					GA	14 882	14 827	
						GB			
						GC	458 266	107 784	
					GD	6 512			
	Autres charges (12)					GE	7 339	2 744	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 222 362	2 793 140
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(473 600)	342 064	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					CK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	289	1 811	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	289	1 811	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		18	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 492	843	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	3 492	861	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 202)	949	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(476 802)	343 014	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

45

Formulaire obligatoire article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise SAS HYGIENE TECHNIQUE ET PROTECTION DE				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	1	1 176		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1	1 176		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 601	19 319		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		2 554		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	6 143			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	11 744	21 873		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(11 743)	(20 697)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		119 648		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 749 053	3 138 193		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	3 237 599	2 935 524		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(488 546)	202 669		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	36 127	424	
			- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	3 477		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	2 000		
	(6ter)		Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	5 432	13 300	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		1 846	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9						
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
					Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
AMENDES ET PENALITES					4 751			
FRANCHISE AUTO SINISTRE					500			
PENALITE PRE ST GERVAIS					350			
ECART REGLEMENT FAZIA							1	
PROVISION IDR					6 143			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N			
					Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2

Annexe 3 : Liste des éléments d'actif et de passif apportés

Liste des éléments d'actif apportés :

	Valeur brute	Amortissements	Apport net
Immobilisations corporelles			
Véhicules	84.733,00	-29.060,29	55.672,71
Appareils installés chez les clients	183.980,88	-73.705,46	110.275,42
<u>Total Immobilisations corporelles</u>			165.948,13
Actifs circulants			
Stocks de Produits Consommables			41.420,65
Créances clients et comptes rattachés			280.061,12
<u>Total Actifs circulants</u>			321.481,77
Total des Actifs apportés			487.429,90

Liste des éléments de passif apportés :

Provisions pour Risques & Charges	
Provision pour Engagements d'Indemnité de Départs en retraite	90.013,00
Provision pour Engagements de Gratifications liées à l'ancienneté	4.622,00
<u>Total des Provisions pour Risques & Charges</u>	94.635,00
Emprunts et dettes assimilées diverses	
Dépôts de garantie reçus des clients	2.261,00
<u>Total des E</u>	2.261,00
Dettes fiscales et sociales	
Provisions pour Congés Payés des personnels	65.466,39
Etat, TVA collectée à reverser	46.676,84
<u>Total des Dettes fiscales et sociales</u>	112.143,23
Comptes de régularisation : produits constatés d'avance	52.417,84
Total des Passifs apportés	261.457,07
<u>Actif net apporté</u>	225.972,83

Le détail des actifs et passifs figure ci-après.

95

Détail des appareils immobilisés

Étiquettes de lignes	Somme de Valeurs d'Acquisition	Somme de Cumul des Amort. Pratiqués	Somme de dont Amort. Standards	Somme de dont Amort. Dérogatoires	Somme de Valeurs nettes comptables
13001	144 871,35	-119 943,74	-60 186,48	-59 757,26	24 927,61
0218800000	144 871,35	-119 943,74	-60 186,48	-59 757,26	24 927,61
APPAREILS PEST CONTR	97 393,77	-72 466,16	-30 121,40	-42 344,76	24 927,61
APPAREILS PEST CONTR - 01/2015	3 167,70	-3 167,70	-1 848,55	-1 319,15	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 02/2014	1 430,44	-1 430,44	-1 098,89	-331,55	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 02/2015	5 389,56	-5 389,56	-3 062,45	-2 327,11	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 03/2014	310,64	-310,64	-233,37	-77,27	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 03/2015	6 516,44	-6 516,44	-3 592,08	-2 924,36	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 04/2013	319,96	-319,96	-299,10	-20,86	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 04/2014	1 256,40	-1 256,40	-923,20	-333,20	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 04/2015	797,38	-797,38	-426,44	-370,94	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 05/2013	669,76	-669,76	-614,71	-55,05	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 05/2014	1 210,48	-1 210,48	-868,89	-341,59	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 05/2015	3 037,50	-3 037,50	-1 572,84	-1 464,66	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 06/2013	740,44	-740,44	-667,41	-73,03	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 06/2014	3 917,32	-3 917,32	-2 747,49	-1 169,83	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 06/2015	801,23	-801,23	-401,72	-399,51	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 07/2014	2 452,92	-2 452,92	-1 678,74	-774,18	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 08/2014	7 366,76	-7 366,76	-4 916,55	-2 450,21	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 09/2013	259,84	-259,84	-221,12	-38,72	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 09/2014	886,37	-886,37	-576,99	-309,38	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 10/2013	38,00	-38,00	-31,69	-6,31	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 11/2013	259,84	-259,84	-212,43	-47,41	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 11/2014	2 640,56	-2 640,56	-1 630,63	-1 009,93	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 12/2013	163,80	-163,80	-131,13	-32,67	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 12/2014	3 844,24	-3 844,24	-2 308,66	-1 535,58	0,00
21101	39 109,53	-24 938,33	-13 518,98	-11 419,35	14 171,20
0218800000	39 109,53	-24 938,33	-13 518,98	-11 419,35	14 171,20
APPAREILS PEST CONTR	29 009,59	-14 838,39	-6 114,78	-8 723,61	14 171,20
APPAREILS PEST CONTR - 02/2015	1 577,68	-1 577,68	-896,47	-681,21	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 03/2013	391,36	-391,36	-372,27	-19,09	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 03/2015	141,24	-141,24	-77,86	-63,38	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 04/2013	2 129,58	-2 129,58	-1 990,72	-138,86	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 04/2014	1 015,04	-1 015,04	-745,85	-269,19	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 05/2014	259,84	-259,84	-186,52	-73,32	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 05/2015	1 438,44	-1 438,44	-744,84	-693,60	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 06/2015	78,48	-78,48	-39,35	-39,13	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 09/2013	386,44	-386,44	-328,85	-57,59	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 10/2014	177,00	-177,00	-112,21	-64,79	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 11/2013	1 666,80	-1 666,80	-1 362,67	-304,13	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 11/2014	464,84	-464,84	-287,06	-177,78	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 12/2013	177,00	-177,00	-141,70	-35,30	0,00
APPAREILS PEST CONTR - 12/2014	196,20	-196,20	-117,83	-78,37	0,00
Total général	183 980,88	-144 882,07	-73 705,46	-71 176,61	39 098,81

Liste des Véhicules

Compte CAP	Désignation de l'immobilisation	Immatr.	Valeurs d'acquisition	Cumul des Amort. Pratiqués	Dont Amort. standards	Dont Amort. Dérogatoires	Valeurs nettes comptables
0218200000	RENAULT TRAFIC	DM121TT	20 996,00	-15 027,96	-10 018,63	-5 009,33	5 968,04
0218200000	RENAULT TRAFIC VU	DP703WA	21 096,00	-14 593,81	-9 729,21	-4 864,60	6 502,19
0218200000	RENAULT MASTER	DY396MB	20 947,50	-10 077,43	-6 717,15	-3 360,28	10 870,07
0218200000	RENAULT MASTER	EJ322WG	21 693,50	-3 892,94	-2 595,30	-1 297,64	17 800,56
Total général			84 733,00	-43 592,14	-29 060,29	-14 531,85	41 140,86

2

Détail des inventaires des stocks

Étiquettes de lignes	31/12/2017
= Inventaire activité 3D	41 420,65
= BONDOUFLE SANIGIENE	32 897,46
Appat Bloc - Difenacoum 0.005% (1 CRN)	627,77
Appât Pâte - Difenacoum 0.005% (x80)	139,62
Appat Pate Difethialone	687,90
Clé Air DUO Just Air	8,16
Desinfectant Bact Fong Vitu POA POV	90,96
Etiquettes Reglem postes Rongeurs	137,56
Filtre Font Rés'o	2 428,00
Filtre vide fontaine Elite (x1)	38,37
FingerNailRougeB650/800/1000 x10	370,30
Fumigan punaises de lit	879,12
Gobelet Biodégradable 20cl par 100	5,73
Gobelet transl. par 100	18 900,00
Insecticide	873,60
Joints de rech.pulverisateur GLORIA	272,60
Kit Combinaison jetable	242,88
Kit evacuation eaux usees Font.Elite(x1)	211,42
Laque pour traitement de choc	977,76
Manche+brosse Balayette hygolet blc	151,05
Piege a mite vetement	843,82
PISD Font : Kit circuit eau font.Mistral	330,00
Plaque collante souris	187,91
Plaque glu lampe Aura	149,64
Re Parf Aquatonic AirPlus	358,80
Re Parf Fleurs Blanches AirPlus	469,20
Re Parf Fruits d Ete AirPlus	269,10
Re Parf Menthe AirPlus	266,80
Re Parf Polar Mist Just'Air	712,80
Re Parf SPA Just Air	250,88
Rech bouchons piege a mite alimentaire	257,05
Rech PH6 Soft	1 038,00
Recharge savon Ecolabel350mlPerle	219,60
Starter pour tube UV x20	271,04
Sucre 15 sachets de 64 bâchettes	230,01
= SARTROUVILLE	8 523,19
Appat Pate Difethialone	642,04
Capsules Pheromones piege mite alime.	244,44
Cartouche pour masque integral	33,84
Desinfectant Bact Fong Vitu POA POV	90,96
Desinfectant Bact/Fong/Vitu	1 068,48
Filtre Fontaine reseau Elite EF/ET/EC	82,95
Fumigan punaises de lit	95,04
Grille Urinoire Mangue	98,80
Insecticide	208,00
Kit+filtre Font.Rés Ebac EF/EC	659,52
Kit+filtre Font.Rés EbacEF/ET	604,80
Laque pour traitement de choc	380,24
Pate Souricide en cartouche Souraxa	21,92
PISD Font : Kit circuit eau font.Mistral	1 130,00
Plaque collante souris	30,96
Plaque glu lampe Aura	69,60
Plaque glu lampe Halo	205,11
Plaques Piege mite alim. engluée	22,50
Re Parf Fruit Crush Just'Air	8,80
Re Parf Menthe AirPlus	55,20
Re Parf Pamplemousse AirPlus	27,60
Re Parfum Air Activ Fleurs Blanches	399,42
Re Parfum Air Activ Fruits Rouge	234,36
Rech mousse Antibac Oxybac Extra 1L	308,44
Rech.PH 6-2958-LC	1 612,80
Tube UV lampe Halo	187,37
Total général	41 420,65

23

Détail nominatif des soldes des créances Clients :

Positions	solde au 31/12/2017	
EXP_PAY	NOM	Total
SARTROUVILLE	AMERICAN STEAKHOUSE	384,00
	ASSOCIATION CHARONNE B18	1 080,00
	ASSOCIATION JEAN COTXET	114,00
	AU MAITRE GRILLARDIN	424,58
	AU VENT DU LARGE	7 130,69
	AUX SAVEURS DE TOKYO	-102,25
	BALLADINS TORCY	-60,86
	BISTROPOLITAIN 3D	50,40
	BOUCHERIE CENTRALE	92,08
	BOUCHERIE DE L'AVENUE	901,14
	BOUCHERIE JEAN ET JACQUES	679,39
	BOUCHERIE THOMAS	77,16
	BRASSERIE AU BUREAU	85,38
	BREIZ CAFE PARIS	361,40
	BREIZH CAFE	133,36
	C/O HOPITAL PRIVE D'ANTONY COMPTA	358,88
	CAFE DE LA BUTTE	926,21
	CAFE LEFFE	78,97
	CARRE WASHINGTON	3 657,31
	CENTRE PEP MANDRES LES ROSES	173,16
	CHANDRA RESTAURANT	706,74
	CHATEAU DE L'HERMITAGE	237,62
	CHEZ ALFRED LAO CUISINE	232,80
	CLASS CROUTE VERSAILLES	498,34
	CLINIQUE DE LA DEFENSE	285,28
	CLINIQUE DU PARC (3D)	482,98
	CLINIQUE DU SPORT	2 453,68
	CLINIQUE L'AMANDIER	346,32
	CLINIQUE LAMBERT	52,44
	COLUMBUS CAFE	349,24
	CROWNE PLAZA	1 008,00
	DAME TARTINE 3D	128,33
	DECO ADER	527,02
	DOMAINE DE ST PRY	522,00
	DOMIRA VIP	59,41
	EBR	1 365,37
	ELYSEES PARIS	372,00
	ESPACE CHATELET VICTORIA 3D	293,60
	FRASER SUITES HARMONIE	374,40
	G 20	183,29

97

GOLF EN VILLE	112,20
GROUPE WS	384,00
GUYLAS	369,90
HILTON	348,00
HIPOTEL MARNE LA VALLEE	320,10
HIPPOPOTAMUS 4 TEMPS	504,00
HOI AN	796,87
HOPITAL DE L'OUEST PARISIEN	1 105,57
HOPITAL PRIVE DE PARLY 2	168,00
HOSTELLERIE DU LYS	800,68
HOTEL BALDI	-69,25
HOTEL DU NORD	558,00
HOTEL ELYSEE 8	46,92
HOTEL F1 MONTMARTRE	2 131,20
HOTEL FRANCOIS 1ER	84,00
HOTEL IBIS PARIS PORTE ORLEANS	1 198,80
HOTEL KEPPLER	379,08
HOTEL LE 18	47,27
HOTEL LUMIERES	53,68
HOTEL PRINCE ALBERT LOUVRE COMPTA	720,00
HOTEL PRINCE ALBERT LYON BERCY	218,63
IBIS BUDGET PARIS PTE VINCENNES	799,20
IBIS PARIS TOUR EIFFEL CAMBRONNE	900,00
JAURE'S CAFE	276,96
JET SET RESTAURANT	355,21
KODAWARI RAMEN	164,84
LA BOULE ROUGE	2 379,82
LA BRASSERIE	504,00
LA CLOSERIE DES TILLEULS	99,98
LA PIA HOUR	48,89
LA TETE AILLEURS	165,73
LA VIE AU GRAND AIR	232,08
LE BARAKOUS	578,21
LE CHIQUITO	93,60
LE COMPTOIR DU MARCHE	675,78
LE CONCORDE TABAC BAR BRASSERIE 3D	109,36
LE DUMAS CAFE	1 970,35
LE JARDIN DE ROME-RESTAURANT	2 042,22
LE MALBORO TABAC 3D	18,44
LE MATHURIN	180,00
LE MONT VALLON	319,16
LE PETIT CASINO	178,25
LE RELAIS DE LA MALMAISON	174,00
LE RELAIS SAINT CHARLES	61,80
LES COMMIS	235,71

	LES MONDES BOHEMES	206,25
	LES TAMARIS	86,40
	MAHARAJA	432,00
	MAISON DE RETRAITE L. BELLAN	336,88
	MARCEL 2 75007	504,00
	MARCEL 3 SARL 75001	843,76
	MARCEL 75018	152,04
	MGEN	45,02
	NOVOTEL PARIS CRETEIL	170,66
	PAGE 35	192,00
	PAINS ET CIE	2 941,70
	PARIS HILTON OPERA	672,00
	PFG AGE PETITS FRERES DES PAUVRES	135,91
	PRINCE ALBERT MONTMARTRE	92,26
	PRINCE ALBERT WAGRAM	3 196,08
	RES INDOCHINE	1 622,49
	RESIDENCE GAUTIER/ WENDELEN	433,97
	RESIDENCE LES PINS	214,05
	RESTAURANT KVK 3D	177,41
	RESTAURANT ZINO	14 268,63
	RIVIERA	1 560,00
	ROYAL JET SET	671,83
	RSG LES ESTUDINES PARIS NANTERRE	10 112,12
	SAS B & B HOTELS	667,59
	SAS LE MARCEAU BASTILLE	160,36
	SAS RASPAIL HOTEL	277,56
	SMA MARANATHA HOTEL CALIFORNIA	-311,94
	SOC HOTEL CONCORDIA	218,74
	SOUNBOLA SARL	546,55
	TAVERN CAFE	28,80
	VILLA ST HONORE	71,72
	YOSHI SUSHI	384,00
Total 21101	Total soldes clients SARTROUVILLE	90 975,94
BONDOUFLE	041152 96 HAUSSMANN	506,19
	6CJ	497,08
	A.P.F (INST EDUC. MOTRICE) 2D	407,66
	ABEYG	102,04
	ACADEMIE FRATELLINI	1 408,84
	ACCOR HOTELS	647,76
	AIR ALGERIE	275,73
	ALBERTO PINTO 3D	1 345,70
	AMINV	218,40
	ANATOLE (2D)	370,23
	AR C BUREAU D ETUDES	57,00
	ARPEGE BANQUE POSTALE	148,00

ASSOCIATION BTP CFA	150,14
ATELIER VIVANDA	649,91
AU PAVILLON BLEU	200,08
BALLO SERVICE PLUS	3 017,57
BASILIQUE HOTEL (2D)	-180,56
BEAUGRENELLE PATRIMOINE 3D	1 099,98
BERGERAT MONNOYEUR	217,74
BEST WESTERN ANJOU LAFAYETTE	258,26
BLISPAC 2D	450,12
BOIS ET MATERIAUX	3 022,72
BONFIGLIOLI TRANSMISSIONS	173,26
BOSTON CONSULTING GROUPE	421,44
BOULANGER	281,92
BOULANGERIE D'ALEX	662,84
BOULANGERIE FIRMIN	372,52
BOULANGERIE JUMEL	316,66
BOULANGERIE ROYALTINE	122,62
BOULANGERIES B.G. SAS (3D)	2 873,28
BOUYGUES E&S FM FRANCE 548 X	115,70
BOUYGUES E&S FM FRANCE 548X	3 017,13
BOUYGUES E&S FM FRANCE UC 548	413,68
BRASSERIE LE CENTRE	163,92
CABINET BORDAT	370,37
CABINET H ET D	348,62
CABINET REGIMBEAU	938,50
CAFE LA BUCHERIE	1 263,52
CASINO SHOP	221,92
CASTOLIN FRANCE	265,56
CELLECTIS SA (2D)	149,87
CENTRE E LECLERC COVADIS	535,12
CENTRE HOSPITALIER MANHES	765,08
CENTRE IMAGERIE MEDICALE GALILEE	600,87
CEOBUS	647,88
CEPES ET FIGUES	388,19
CHANEL	991,52
CHARCUTERIE ROGER (2D)	390,90
CHEMS SARL	111,16
CHEZ BARBARA	269,07
CHIENS CHATS ET LES AUTRES	279,60
CHLOE	520,64
CHLOE SAS	542,40
CLINIQUE JEANNE D'ARC	1 192,32
CMFG SAS	148,18
CMFP SAS	111,16
CMG SPORTS CLUB	19 302,16

27

COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE	211,68
COLLEGE ANDRE DERAINE	1 377,29
COLLEGE BEL AIR (3D)	70,85
COLLEGE COLETTE (3D)	621,26
COLLEGE LOUIS PASTEUR (3D)	283,22
COLLEGE PABLO PICASSO 2D	106,54
COLLEGE ST CHARLES NOTRE DAME	266,74
COOPERATION ET FAMILLE	291,54
COSIMA LABORATOIRE	98,20
COTE BOULANGE SAS (3D)	1 396,80
CPI GLOBAL	492,00
CRYOPAL / AIR LIQUIDE (3D)	306,44
CTRE FORMATION CAMILLE ALBANE	596,52
CULTURESPACES	1 283,50
DALKIA - REGION ILE DE FRANCE	6 187,57
DELEGATION DU PARAGUAY	326,40
DELI DROP	116,14
DELIVEROO SAS FRANCE	241,73
DEPARTEMENT BUDGET/ DIR DES RESSOUR	1 185,89
DESSANGE INTERNATIONAL (3D)	366,17
DIESEL FRANCE SAS	1 138,24
DOW JONES	1 322,50
ECOLE SAINT FRANCOIS	73,70
ECOLE ST CHARLES NOTRE DAME	219,72
EDELMANN FRANCE (2D)	410,74
EHPAD CHAMPSFLEUR	609,72
EHPAD LEOPOLD BELLAN	268,18
EHPAD RESIDENCE MARCEL PAUL	270,00
ELIOR PERIMETRE JUILLET 2014	365,99
EMERAUDE INTERNATIONAL	181,04
ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE SIDEC (2D)	198,11
ENTRA	82,54
ENVOLUDIA	-60,00
EURAZEO	2 568,30
EUROPCAR FRANCE (3D)	992,54
EVAFLOR (2D)	262,44
FACEO FM IDF	943,62
FACEO FM IDF SUD	369,45
FARWEST SARL	-1,45
FAYOLLE PLAISANCE	114,00
FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS (2D)	7 643,33
FIGA	998,10
FINANCIERE DE ROSARIO (2D)	827,64
FONDATION LEOPOLD BELLAN	139,52
FRANPRIX	-16,59

G20	1 414,57
GCC	124,41
GFA MAISON POU	159,24
GIE FCAI (2D) CHRIST DE SACLAY	149,40
GIE ROTHSCHILD & CIE	3 387,13
GROUPE DELCOURT	384,12
GROUPE MACIF POLE IDF	259,34
HACHETTE LIVRE	2 056,23
HOPSCOTCH GROUPE 2D	807,34
HOTEL FORMULE 1 BAGNOLET (3D)	227,36
HOTEL GRILL DU COUDRAY (3D)	206,21
HOTEL HELIOS OPERA (2D)	238,69
HOTEL IBIS GARE DE LYON REUILLY	227,10
HOTEL KYRIAD PRO SA	167,00
HOTEL LE LOUISIANE (3D)	780,22
HOTEL MADELEINE HAUSSMANN (2D)	124,41
HOTEL MADELEINE PLAZZA (2D)	373,75
HOTEL RESIDENCE HENRI 4	154,44
HOTEL SAINT JACQUES	144,96
HYPER U	108,00
I T D INTER TRANSPORT DOS SANTOS	106,34
IBIS GARE DU NORD	272,15
IMMO LITTRY	67,90
INSTITUT FRANCAIS 3D	806,41
KEOLIS CIF	887,62
KILYSIM	100,02
LA CHATAIGNERAIE	1 006,91
LA FOURCHETTE SAS	422,15
LA SUITE HAUSMANN	233,54
LA TERRASSE	602,72
LABORATOIRES PARIS DOME (2D)	725,46
L'AGE D'OR	150,62
L'ATELIER HAMMI	89,30
L'AUDIERNES	182,66
LE BISTROT DU THEATRE	677,40
LE BRAISENVILLE	343,19
LE COMPTOIR DU PERREUX	-5,40
LE FOURNIL	78,95
LE JARDIN DE MONTREUIL	88,97
LE MESTURET	1 091,56
LE MOULIN DE GARIBALDI	288,40
LE PETIT MOULIN	104,74
LE PETIT PERGOLESE (2D)	115,38
LE PETIT THAI (2D)	1 300,47
LE POUZZOULOU	297,80

f

LE SOLEIL ET LE VENT	32,34
LECLERC (3D)	93,71
LES ESTUDINES	323,22
LES JARDINS D'ASNIERES	112,49
LES PIEDS DANS L'EAU (2D)	788,01
LITT SAS	92,84
LYCEE LA BRUYERE	396,00
LYCEE ROBERT DOISNEAU	82,20
LYCEE SIMONE SIGNORET	275,23
LYCEE VOLTAIRE	189,56
MAC DONALDS	86,47
MAIRIE DE MERU	230,63
MAISON DE LA CHIMIE	204,19
MAISON DE RETRAITE MEDICALISEE (2D)	3 827,31
MAISONS DE FAMILLE	562,00
MANGO FRANCE	211,44
MANGO FRANCE SARL	653,83
MANPOWER - 3D	275,14
MC DONALD'S	300,02
MC DONALD'S RIVE DROITE CHALLENGER	122,28
MEETIC (2D)	2 034,57
MESSER EUTECTIC CASTOLIN	428,96
MGEN CENTRE DE SOINS	400,98
MIRAMA	187,33
MJA SELAFA	154,36
MONDIAL FOOD EXPRESS	426,69
MORGAN LEWIS (3D)	323,30
NEUF SAS	554,86
NORMAPRO FRANCE (3D)	703,68
NOVOTEL	333,77
OGF	724,10
ORA PLUS BUREAUX	3 029,02
ORA PLUS MAGASINS	513,12
PAR 7 SAS	111,16
PAROS SAS	111,16
PARTNER TRANSPORT	387,51
PASTA NOSTRA	158,16
PERNOD SA (2D)	603,03
PERRENOT PARIS	206,40
PLAINE OXYGENE	238,64
PRADOTEL SA	633,82
PRIMEVER RUNGIS	222,92
PRINCESSE TAM TAM	601,21
PRINTEMPS SAS	8 745,98
PUTZMEISTER FRANCE	405,90

PYROALLIANCE (2D)	566,11
RADISSON BLU HOTEL	397,10
RAZEL-BEC	703,95
REMIVAL	923,50
RENOVA CHROME (3D)	179,42
RESIDENCE DE SEVRES (3D)	301,62
RESIDENCE LA ROSERAIE	236,02
RESIDENCE LE SOURIRE	414,00
RESIDENCE LES PENSEES	150,60
RESIDENCE MARIE	337,78
RESIDENCE STEPHANIE	774,69
RESTAURANT LE FUMOIR	433,06
RESTAURATION CANTILIENCE SAS 3D	134,94
RGDS CLINIQUE MARCEL SEMBAT	515,88
ROSA PARKS	207,22
S.A ALIAN (2D)	175,34
SANDRO	1 310,24
SARL ALAJMOGRANGEAUD	129,38
SARL BOULANGERIE PATISSERIE	96,06
SARL KASE LA COLONIE	150,08
SARL LE CHAMP DES DELICES 3D	293,08
SARL NBBR (2D)	760,44
SARL SPM	53,14
SARL V3F - BOULANGERIE LE HEC'H	88,84
SAS ANCIEN TROCADERO 3D	181,56
SAS B & B HOTELS	5 281,39
SAS B'PARADISE (3D)	241,89
SAS HOTEL BRITANNIA	261,27
SAS HOTEL DUHESME	95,29
SAS MINA EL AGAYBI (3D)	351,92
SAS POTTIER DISTRIBUTION	62,72
SAS RESIDENCE LA ROSERAIE	661,42
SAS RESIDENCE MONTPARNASSE	309,05
SAS SOVINDIS - U EXPRESS	100,64
SAS SYCOGEST IMMOBILIER	148,54
SCI CIMBIO	384,26
SCI LA BELLE ETOILE	246,45
SCI MARIA	39,14
SCI MAZALIM	76,08
SCP D'AVOCATS COMOLET MANDIN	385,78
SDC BUILDING EST PARISIEN / FIGA	453,42
SERIMAX HOLDINGS	298,21
SFR R - MAC DONALD'S	228,36
SGI	481,14
SICAF COSMETIQUES	1 506,01

	SICRA	180,04
	SICRA IDF	73,80
	SIPHREM	726,64
	SITA BIO (2D)	351,86
	SMCP	2 601,71
	SNC SERA SEPMANTES 2D	97,96
	SPMC LOSSIGNOL (2D)	149,44
	STATION AVIA	157,50
	STOCKAGE PLUS	366,68
	SUEZ RV IDF	1 438,26
	SUPER U	420,96
	SUPER U PORT MARLY (2D)	958,32
	SYSTEME U	744,00
	TAI AN	70,84
	TAPIS SAINT MACLOU	95,87
	TEAMTTO	-89,89
	TFS FRANCE	332,50
	THYSSENKRUPP MATERIALS FRANCE	4 949,76
	TSE EXPRESS MEDICAL	389,48
	U EXPRESS	144,72
	UNIVERSITE PARIS SUD UB 904	907,05
	VAL DE SEINE DISTRIBUTION (2D)	238,91
	VALVE PRECISION (2D)	669,34
	VIA LOCATION	435,22
	VILLA SAINT ROMAIN - DOMIDEP	150,61
	VINS ET TERROIRS	397,16
	WABCO FRANCE	1 059,27
	WB AMBASSADOR	2 459,16
Total 32601	Total soldes clients BONDOUFLE	184 140,95
BONDOUFLE	OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE RAZEL - BEC	468,00 4 476,23
Total 32602	Total soldes clients BONDOUFLE	4 944,23
Total général		280 061,12

25

Détail des Cautions Clients :

Positions solde au 31/12/2017
NATURE 5/DPG

Somme de MONTANT

EXP_PAY	PAYEUR	CLIENT	NOM	Total
- 21101		- 602950	- 602950 LE MONT VALLON	80,00
		- 603748	- 603748 LE DUMAS CAFE	200,00
		- 605187	- 605187 LES PAPILLES GOURMANDES	15,00
		- 605955	- 605955 CHANDRA RESTAURANT	80,00
		- 607816	- 607816 AU MAITRE GRILLARDIN	100,00
		- 609216	- 609216 EBR	150,00
		- 609404	- 609404 L'ACACIA	350,00
		- 612878	- 612878 RESTAURANT ZINO	400,00
		- 613184	- 613184 LES COMMIS	56,00
		- 613265	- 613265 LE RECIPROQUE	190,00
		- 613300	- 613300 LOCO	150,00
		- 613531	- 613531 AU VENT DU LARGE	200,00
		- 613725	- 613725 LE POINT ZERO	90,00
		- 614126	- 614126 BOUCHERIE JEAN ET JACQUES	200,00
Total 21101				2 261,00
Total général				2 261,00

Liste des factures constituant le Chiffre d'affaires facturé d'avance

Somme de ca_fac_av

num_fac	dt_fac	dt_deb_per	dt_fin_per	Total
138426	04/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	25,16
138445	06/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	195,54
138451	06/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	317,53
138461	07/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	95,00
138465	08/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	74,94
138468	08/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	25,22
138469	08/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	129,00
138500	14/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	394,75
138504	14/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	76,28
138508	15/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	214,93
138511	15/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	95,00
138520	18/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	182,11
138521	18/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	219,31
138542	19/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	316,69
138554	19/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	80,40
138555	19/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	40,20
138570	20/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	129,94
138582	20/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	25,80
138593	21/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	181,34
138597	21/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	373,80
138637	25/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	135,95



138639	25/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	1 229,68
138646	26/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	59,79
138647	26/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	103,38
138682	27/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	62,25
138683	27/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	349,17
138684	27/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	223,14
138685	27/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	151,28
138686	27/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	16,83
138716	28/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	73,80
138718	28/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	70,83
138719	28/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	46,80
954591	01/02/2017	01/02/2017	31/01/2018	109,98
954688	01/02/2017	01/02/2017	31/01/2018	40,67
954993	01/05/2017	01/05/2017	30/04/2018	58,62
954994	01/05/2017	01/05/2017	30/04/2018	58,62
955002	01/05/2017	01/05/2017	30/04/2018	503,80
955022	17/05/2017	17/05/2017	16/05/2018	726,10
960103	28/09/2017	28/09/2017	27/09/2018	318,85
962124	01/10/2017	01/10/2017	30/09/2018	356,10
965855	01/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	330,00
966262	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	44,29
966263	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	109,91
966264	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	72,19
966265	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	150,74
966266	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	250,10
966278	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	156,55
966279	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	237,56
966280	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	202,70
966281	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	68,53
966282	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	50,88
966283	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	50,88
966304	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	273,30
966305	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	72,32
966306	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	80,07
966307	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	46,49
966308	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	46,50
966309	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	34,44
966310	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	17,94
966317	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	60,29
966318	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	19,29
966320	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	40,49
966321	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	91,23
966338	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	98,40
966339	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	86,11



966340	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	86,11
966341	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	98,40
966620	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	46,60
966624	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	21,00
966625	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	21,00
966829	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	97,67
966955	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	196,67
967006	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	164,33
967008	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	93,54
967016	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	315,90
967017	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	296,70
967021	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	95,16
967023	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	215,60
967024	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	129,60
967026	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	21,85
967027	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	340,70
967028	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	286,37
967030	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	1 368,68
967033	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	121,90
967037	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	52,63
967040	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	73,77
967041	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	929,76
967044	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	192,46
967045	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	146,69
967046	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	58,47
967047	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	90,66
967051	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	57,74
967054	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	687,74
967055	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	161,99
967056	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	3 536,15
967057	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	50,49
967059	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	45,61
967060	31/12/2017	01/01/2018	23/02/2018	167,98
967061	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	196,12
967062	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	198,42
967063	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	105,16
967064	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	245,77
967065	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	103,82
967068	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	91,89
967069	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	43,32
967071	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	121,37
967072	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	45,79
967073	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	335,57
967074	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	32,82

f

967075	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	94,73
967076	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	121,95
967077	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	156,95
967081	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	48,71
967082	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	124,58
967084	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	384,79
967085	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	188,72
967086	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	128,46
967089	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	52,89
967091	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	52,22
967092	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	156,89
967093	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	83,29
967094	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	143,15
967095	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	757,74
967098	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	20,78
967099	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	30,04
967101	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	74,49
967103	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	301,40
967105	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	323,78
967106	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	39,93
967107	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	48,26
967110	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	290,19
967111	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	84,21
967114	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	233,11
967118	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	338,23
967121	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	137,59
967122	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	166,76
967123	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	302,23
967125	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	156,86
967127	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	155,19
967129	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	42,89
967130	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	140,00
967131	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	267,79
967135	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	54,69
967136	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	45,10
967137	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	192,45
967139	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	169,77
967140	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	25,00
967141	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	26,40
967142	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	45,00
967147	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	56,39
967148	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	87,59
967149	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	71,79
967150	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	36,90

gm

967153	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	200,16
967154	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	31,68
967168	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	118,24
967170	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	49,20
967171	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	79,08
967173	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	73,12
967174	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	47,94
967176	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	63,35
967178	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	125,03
967180	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	150,35
967181	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	78,92
967183	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	153,09
967188	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	28,55
967190	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	108,72
967195	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	20,15
967196	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	62,09
967197	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	60,45
967198	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	23,76
967199	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	73,32
967201	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	162,51
967206	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	94,18
967210	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	88,20
967211	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	48,33
967213	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	119,10
967214	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	87,81
967215	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	80,66
967216	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	68,63
967218	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	52,70
967219	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	54,82
967220	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	36,22
967222	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	55,42
967223	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	77,38
967224	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	97,12
967228	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	58,07
967229	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	84,06
967230	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	66,22
967231	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	131,69
967232	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	143,74
967234	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	77,12
967240	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	158,00
967241	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	38,53
967242	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	52,79
967243	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	40,51
967245	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	599,58

967246	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	47,50
967248	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	127,53
967249	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	50,14
967251	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	46,45
967252	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	264,22
967253	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	67,56
967260	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	182,25
967261	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	97,39
967263	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	250,00
967264	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	395,91
967265	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	47,42
967268	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	128,99
967269	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	58,95
967270	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	37,48
967273	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	67,35
967275	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	123,00
967276	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	1 032,30
967277	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	30,15
967279	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	671,40
967280	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	78,78
967282	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	67,19
967283	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	33,44
967284	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	67,14
967285	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	73,59
967288	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	351,20
967290	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	78,46
967293	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	196,91
967295	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	31,66
967296	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	143,56
967297	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	3 728,78
967300	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	92,79
967301	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	30,75
967303	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	73,19
967304	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	28,63
967306	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	46,74
967307	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	145,00
967308	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	177,49
967310	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	59,19
967312	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	24,27
967313	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	29,90
967314	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	29,90
967316	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	29,90
967319	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	29,90
967321	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	29,90

25

967322	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	29,90
967324	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	31,67
967327	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	105,00
967331	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	41,95
967332	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	59,45
967334	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	51,00
967335	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	62,41
967339	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	75,85
967342	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	42,69
967343	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	36,91
967344	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	26,00
967345	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	330,00
967346	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	115,32
967348	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	71,24
967354	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	30,75
967355	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	50,24
967356	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	51,73
967362	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	152,22
967363	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	107,11
967366	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	115,00
967368	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	97,39
967369	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	271,64
967372	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	211,00
967373	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	539,80
967375	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	223,46
967380	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	50,00
967381	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	330,20
967387	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	51,86
967390	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	34,30
967391	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	94,10
967394	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	258,51
967398	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	47,22
967401	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	52,96
967403	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	75,00
967405	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	112,75
967410	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	86,34
967412	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	35,65
967417	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	322,87
967420	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	351,79
967423	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	62,53
967425	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	452,52
967433	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	173,25
967436	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	75,43
967437	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	126,56

87

967441	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	124,23
967444	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	22,14
967445	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	123,78
967446	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	205,00
967450	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	203,90
967459	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	497,10
967460	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	131,57
967465	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	170,16
967471	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	53,97
967483	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	42,00
967487	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	50,00
967488	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	54,75
967489	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	45,00
967499	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	136,00
967508	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	138,54
967509	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	96,42
967510	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	30,75
967517	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	35,00
967522	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	49,96
967534	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	79,18
967536	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	91,84
967545	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	619,92
967553	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	78,40
967578	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	95,92
967579	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	91,00
967590	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	24,00
967592	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	226,00
967608	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	62,00
967612	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	100,00
967614	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	133,28
967618	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	43,89
967622	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	34,56
967625	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	50,96
967633	31/12/2017	01/01/2018	31/03/2018	161,58
967634	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	20,16
967641	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	75,02
967644	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	26,10
967651	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	19,90
967653	31/12/2017	01/01/2018	31/01/2018	95,82
Total général				52 417,84

9

Liste du Personnel transféré

Matricule	Nom	Prénom	Sexe	Centre Coût Actuel
FR116395	DELHOMME	STEPHANE	1	010
FR17174	DOS SANTOS	Paulo	1	010
FR59015	MENAGE	MICKAEL	1	010
FR82847	DUMARQUEZ	JULIEN	1	010
FR32136	DUBOIS	Cyril	1	010
FR125129	GIRARD	THOMAS	1	010
FR122806	BALA	JEROME	1	700
FR132551	DUFRANES	Tiffany	2	700
FR127041	GAUTIER	MATHIEU	1	700
FR122513	MANGEL	RONAN	1	700
FR133480	MEINIER	MARIE	2	700
FR134724	MONTEIRO	Aurélie	2	700
FR127031	SAINT ESPRIT	Françoise Thibault	1	700
FR3412	CHARLOT	Francis	1	010
FR55807	DETELDER	Véronique	2	010
FR6642	DI STEFANO	Jean-Pierre	1	010
FR55687	LECLERC	Joelle	2	750
FR130074	MENDES	Maxence	1	010
FR128617	N DIAYE	DELPHINE	2	010
FR17143	RUSTIGNOLI	Bruno	1	010
FR55676	VANDEGISTE	Isabelle	2	010
FR9671	MORISSEAU	Thierry	1	800

Liste nominative des Provisions et charges Congés Payés

Étiquettes de lignes

BONDOUFLE

DELHOMME

Somme de Provision Globale	2 888,63
Somme de Total Charges	928,45
Somme de Total provision chargée	3 817,08

MANGEL

Somme de Provision Globale	2 541,00
Somme de Total Charges	816,72
Somme de Total provision chargée	3 357,72

BALA

Somme de Provision Globale	3 155,12
Somme de Total Charges	1 014,11
Somme de Total provision chargée	4 169,23

SAINT ESPRIT

Somme de Provision Globale	1 077,24
Somme de Total Charges	346,24
Somme de Total provision chargée	1 423,48

97

GAUTIER	
Somme de Provision Globale	1 264,80
Somme de Total Charges	406,52
Somme de Total provision chargée	1 671,32
N DIAYE	
Somme de Provision Globale	782,10
Somme de Total Charges	251,38
Somme de Total provision chargée	1 033,48
MENDES	
Somme de Provision Globale	419,34
Somme de Total Charges	134,78
Somme de Total provision chargée	554,12
RUSTIGNOLI	
Somme de Provision Globale	2 916,01
Somme de Total Charges	937,25
Somme de Total provision chargée	3 853,26
DOS SANTOS	
Somme de Provision Globale	2 933,10
Somme de Total Charges	942,75
Somme de Total provision chargée	3 875,85
DUBOIS	
Somme de Provision Globale	1 836,73
Somme de Total Charges	590,36
Somme de Total provision chargée	2 427,09
CHARLOT	
Somme de Provision Globale	3 669,15
Somme de Total Charges	1 179,33
Somme de Total provision chargée	4 848,48
VANDEGISTE	
Somme de Provision Globale	3 870,24
Somme de Total Charges	1 243,95
Somme de Total provision chargée	5 114,19
LECLERC	
Somme de Provision Globale	2 380,74
Somme de Total Charges	765,21
Somme de Total provision chargée	3 145,95
DETELDER	
Somme de Provision Globale	3 371,78
Somme de Total Charges	1 083,74
Somme de Total provision chargée	4 455,52
DI STEFANO	
Somme de Provision Globale	4 344,55
Somme de Total Charges	1 396,40
Somme de Total provision chargée	5 740,95
MORISSEAU	
Somme de Provision Globale	3 011,68
Somme de Total Charges	968,01
Somme de Total provision chargée	3 979,69
Somme de Provision Globale BONDOUFLE	40 462,21
Somme de Total Charges BONDOUFLE	13 005,20
Somme de Total provision chargée BONDOUFLE	53 467,41

97

SARTROUVILLE

GIRARD

Somme de Provision Globale	1 307,40
Somme de Total Charges	420,21
Somme de Total provision chargée	1 727,61

DUFRANES

Somme de Provision Globale	215,01
Somme de Total Charges	69,11
Somme de Total provision chargée	284,12

MENAGE

Somme de Provision Globale	2 891,73
Somme de Total Charges	929,45
Somme de Total provision chargée	3 821,18

DUMARQUEZ

Somme de Provision Globale	4 666,26
Somme de Total Charges	1 499,81
Somme de Total provision chargée	6 166,07

Somme de Provision Globale SARTROUVILLE 9 080,40

Somme de Total Charges SARTROUVILLE 2 918,58

Somme de Total provision chargée SARTROUVILLE 11 998,98

Total Somme de Provision Globale 49 542,61

Total Somme de Total Charges 15 923,78

Total Somme de Total provision chargée 65 466,39

Liste nominative des Provisions pour gratifications d'ancienneté

Somme de VAP DROITS PASSÉS (PBO)

Société	Nom / Prénom	Total
001-M.A.J.	BALA	5
	CHARLOT	411
	DELHOMME	194
	DETELDER	270
	DI STEFANO	763
	DOS SANTOS	483
	DUBOIS	281
	DUMARQUEZ	229
	GAUTIER	1
	GIRARD	2
	LECLERC	404
	MANGEL	52
	MENAGE	352
	MORISSEAU	352
	N DIAYE	10
	RUSTIGNOLI	409
	SAINT ESPRIT	9
	VANDEGINSTE	395
	Total 001-M.A.J.	4 622
	Total général	4 622

FS

Liste nominative des Provisions pour indemnité de départ à la retraite

Somme de VAP DROITS PASSÉS (PBO)		
Société	Nom / Prénom	Total
001-M.A.J.	BALA	29
	CHARLOT	25 102
	DELHOMME	396
	DETELDER	2 769
	DI STEFANO	20 478
	DOS SANTOS	3 710
	DUBOIS	1 560
	DUMARQUEZ	900
	GAUTIER	6
	GIRARD	16
	LECLERC	7 809
	MANGEL	308
	MENAGE	1 372
	MORISSEAU	8 863
	N DIAYE	22
	RUSTIGNOLI	7 510
	SAINT ESPRIT	23
	VANDEGINSTE	9 140
Total 001-M.A.J.		90 013
Total général		90 013

gn